

# DÉLIBÉRATIONS

Département  
de la Haute-Garonne

République Française

Arrondissement  
de SAINT-GAUDENS

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Communauté de Communes  
du Canton d'AURIGNAC

Séance du 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le 26 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUILHOT, Président.

Nombre de délégués : 54  
Présents : 34  
Absents : 20

Vote : Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrick BOUBE.

**Objet :** Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans l'attente du versement des subventions du Conseil Général sur le programme du pool routier 2011/2012.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'annonce du Conseil Général que le vote de son budget n'interviendrait pas avant fin avril 2011.

De ce fait, les subventions relatives au pool routier ne pourront être versées avant fin mai/début juin.

Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation du conseil communautaire de mettre en place une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Plafond à hauteur de 600 000 € sur Index euribor 1 mois moyenné + marge fixe de 0,70%, mobilisable par tirages successifs,  
Durée : 12 mois,  
Taux : 1,511%  
Décompte mensuel des intérêts,  
Remboursement possible à tout moment,  
Aucun montant minimal de tirage,  
Commission d'engagement : 0,10%

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS  
RECUE

27 JAN. 2011

Article 3 de la loi N° 62-213  
du 2 mars 1962

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire délibère et décide :

D'approuver l'opération telle que décrite ci-dessus,  
D'autoriser Monsieur le Président à réliser cette opération auprès de la Caisse Régional du Crédit Agricole,  
D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférent,  
De s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de cette ligne de trésorerie.



Fait à Aurignac, le 26 janvier 2011,  
Certifié exécutoire le 27 janvier 2011  
Le Président,  
Jean-Luc GUILHOT